



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES DROITS DES FEMMES, DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

La Ministre

N/REF: CAB/NVB/JO/NG/N°

Paris, le

3 0 AVR. 2014

Monsieur le Délégué général,

Vous avez bien voulu me communiquer les résultats du sondage réalisé pour la Fédération nationale des Maisons des Potes sur le regard que portent les Français sur les mesures de lutte contre les discriminations liées à l'origine, la nationalité, la couleur de peau ou la religion.

Ce sondage fait ressortir une adhésion globale à deux modalités d'actions portant, d'une part, sur la sanction des discriminations et, d'autre part, sur leur prévention (en matière de formation ou d'information par exemple).

Les administrations qui relèvent de mon ministère sont d'ores et déjà mobilisées sur ces deux leviers, dans le domaine de la politique de la ville, de la politique de la jeunesse, des sports et de l'égalité. J'entends approfondir cette implication, en partenariat avec l'ensemble des acteurs de la lutte contre les discriminations.

Ainsi, le jury du Fonds d'expérimentation Jeunesse publiera prochainement la liste des propositions retenues dans le cadre de l'appel à projets « Mise en évidence de discriminations » qui permettront de mieux analyser, et donc combattre, les discriminations dans l'accès au logement des jeunes, et d'examiner l'interaction de l'âge avec d'autres critères, dont l'origine.

Parallèlement, l'ACSE, qui dispose désormais d'une direction chargée de la lutte contre les discriminations, diffusera dans les prochaines semaines différents outils sur la lutte contre les discriminations, notamment un guide pour l'évaluation des actions de prévention et de lutte contre les discriminations ainsi qu'un cadre de référence de la lutte contre les discriminations dans les actions de la politique de la ville. S'agissant des plans territoriaux de lutte contre les discriminations, le recours au testing est d'ores et déjà inscrit comme un type d'action pouvant bénéficier du concours financier de l'ACSE, ce qui contribuera à une plus forte mobilisation des associations sur le sujet.

.../...

Monsieur Samuel THOMAS

Délégué général

Fédération nationale des Maisons des Potes

16 Square Dunois

75013 PARIS

Je note en effet que le sondage fait ressortir l'intérêt des testings en condition réelle, à vocation statistique, qui permettent de rendre visibles les discriminations pour mieux les combattre. Il confirme les résultats d'un sondage du Défenseur des droits, en octobre 2012, qui pointait une adhésion massive pour les tests en conditions réelles et pour les sanctions lorsque les acteurs du logement discriminent. Des testings à visée pédagogique, tels que celui conduit par la Mairie de Villeurbanne en 2011 avec des bailleurs privés, permettent également d'accompagner la mise en place de politiques actives de prévention des discriminations.

Je ne peux qu'être sensible à la vigilance particulière qui doit être exercée dans les zones urbaines sensibles, où trois fois plus de personnes de 18 à 50 ans se déclarent victimes de discriminations en raison de leur origine ou couleur de peau qu'en dehors des ZUS. Ces discriminations sont vécues dans tous les domaines, notamment les relations avec les services publics (par exemple l'éducation), le logement, qu'il soit privé ou social, mais aussi l'emploi. Contre de telles situations, je veillerai à ce que les politiques publiques de droit commun produisent leurs effets pour tous nos concitoyens, quels que soient leur origine ou territoire de résidence.

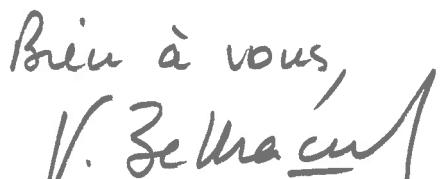
S'agissant des outils juridiques, comme décidé lors du Comité interministériel des Villes de février 2013, le lieu de résidence est désormais reconnu comme un critère de discrimination. D'autres mesures peuvent permettre davantage d'efficacité dans la lutte contre les discriminations. Le rapport que Mme PECAUT RIVOLIER m'a remis, ainsi qu'à la Ministre de la Justice et au Ministre chargé de l'emploi, sur la manière de lutter contre les discriminations dans l'entreprise fournit ainsi des pistes sur lesquelles nous formulerons prochainement des propositions concrètes, notamment en matière d'actions collectives.

Aux côtés des administrations, des syndicats et du Défenseur des droits, les associations ont un rôle déterminant pour identifier, prévenir et combattre les discriminations. Information, formation, testing, accompagnement des victimes, sanction, réforme des textes...

Pour toutes ces actions, une mobilisation est engagée au niveau national et se déclinera au niveau local, notamment dans les futurs contrats de ville.

C'est ensemble que nous ferons progresser l'égalité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Délégué général, l'expression de de ma considération distinguée.

Bien à vous,

Najat VALLAUD-BELKACEM